



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 08 JUILLET 2016 A 18H30

**établi conformément aux dispositions
des articles L 2121.23 et L 2121.25 du Code Général
des Collectivités Territoriales**

Conseillers :

En fonction	:	33
Présents	:	20
Procurations	:	13

L'an deux mille seize, le huit juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de :
Monsieur Fabien ENGELMANN, Maire.

ETAIENT ABSENTS :

Mme HOUDIN, Adjointe au Maire, a donné procuration à Mme DEISS,
Mme PARREZ, Adjointe au Maire, a donné procuration à M. Le Maire,
M. CORNU, Adjoint au Maire, a donné procuration à M. BOENING,
M. HOFF, Conseiller Municipal délégué, a donné procuration à M. HEIDMANN,
Mme DA SILVA, Conseillère Municipale, jusqu'au point n° 4,
Mme WANDERS, Conseillère Municipale, a donné procuration à Mme PAUTE,
M. BOURGOIS, Conseiller Municipal
Mme PUTZ, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. FRANCIONI,
M. RICCHIUTI, Conseiller Municipal, a donné procuration à M. HELF pour les points de 1 à 3,
Mme TAKACS, Conseillère Municipale, a donné procuration à M. HAUCK pour les points de 1 à 12,
M. DAVID, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme PELLEENZ,
M. MARICHY, Conseiller Municipal, a donné procuration à Mme IORIO,
Mme PELLEENZ, Conseillère Municipale, jusqu'au point n° 3

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire :

1 ⇨ à l'unanimité, désigne Madame Murielle DEISS, Adjointe au Maire, en tant que secrétaire de séance ;

2 ⇨ à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance en date du 13 avril 2016 ;

3 ⇨ entend le compte-rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire du service Etat-Civil, comme suit :

- rétrocession gratuite à la ville de Hayange de la concession trentenaire ZIEGLER Gilbert, acquise le 16 mai 1977, tombe N° 26 carreau C, sise au cimetière de Marspich (nouveau), par le concessionnaire Monsieur ZIEGLER Gilbert.
- rétrocession gratuite à la ville de Hayange de la concession quinquennale PISU Gabriel, acquise le 22 février 1966, tombe N° 3 rangée 9, sise au cimetière de Marspich (ancien), par le concessionnaire Monsieur PISU Gabriel.

4 ⇨ entend le compte-rendu des décisions prises du fait de la délégation donnée au Maire des services techniques, comme suit :

* Décision en date du 1^{er} avril 2016 de passer un avenant n° 1 au marché n° 24/15 du 19/09/2015 concernant la vérification de systèmes d'alarme incendie et désenfumage, lot n° 1 – alarme incendie, dans les bâtiments communaux avec la Société PRO DETEC, sise 2 rue Jean l'Aveugle à 57100 THIONVILLE. Il s'agit d'ajouter la vérification de l'école maternelle Grands Bois pour un montant de 36.00 € TC par an. Le montant du marché initial de 2 070.00 € T.C. est porté à 2 106.00 € T.C. annuel, soit 8 424.00 € T.C. pour quatre ans.

* Décision en date du 5 avril 2016 de passer un avenant n° 1 au marché n° 49/13 du 9/01/2014 concernant la vérification périodique d'aires de jeux pour enfants avec la Société CERES CONTROL, sise 34 rue de l'Erier à 73291 LA MOTTE CERVOLEX cedex. Il s'agit d'ajouter la vérification de 3 jeux à ressorts situés rue de la Clairière à Hayange St Nicolas-en-Forêt pour un montant de :

- 1 contrôle annuel principal : 11 € HT/an par jeu
- 2 contrôles fonctionnels x 8 € : 16 € HT/an par jeu.

* Décision en date du 25 avril 2016 de conclure un contrat, pour deux mois, avec la société ENGIE concernant l'alimentation en gaz naturel du bâtiment 4 rue de Wendel à Hayange.

* Décision en date du 17 mai 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics avec la société CAJOT LORRAINE sise 5 boucle du Val Marie à 57100 THIONVILLE pour effectuer des travaux d'entretien de voirie.

* Décision en date du 17 mai 2016 de passer des marchés selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics avec les sociétés suivantes pour les travaux d'aménagement des abords du centre commercial du Konacker :

- lot n° 1 V.R.D. : Société EUROVIA sise 2 route de Metz à 57192 Florange pour un montant de 87 850.12 € TC
- lot n° 2 Eclairage Public : Société EIFFAGE ENERGIE sise 3 rue des Nonnetiers à 57078 Metz pour un montant de 17 380.80 € TC correspondant à sa variante n° 2.

* Décision en date du 18 mai 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics avec la société MUROSOLS sise 6 rue de la Cour à 57530 LAQUENEXY pour effectuer des travaux de sols souples à l'école maternelle C. Perrault pour un montant de 33 933.60 € TC.

* Décision en date du 02 juin 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28-I du Code des Marchés Publics avec la société SOLEUS sise Parc de Miribel Jonage – allée du Fontanil à 69120 VAULX-EN-VELIN pour vérifier les équipements sportifs aux prix unitaires suivants :

- 9.60 € H.T. par équipement avec essais,
- 19.20 € H.T. pour les combinés foot – basket avec essais,
- 5.00 € H.T. par équipement sans essai,
- 10,00 € H.T. pour les combinés foot – basket sans essai,
- 9.60 € H.T. par modules de skate sans essai.

* Décision modificative en date du 06 juin 2016 concernant la décision en date du 14 mars 2016 pour le fleurissement annuel de la Ville avec la société les Floriades de l'Arnon. Le montant du marché passé par une procédure négociée sans mise en concurrence sous la forme de bons de commande est de 50 000,- € H.T. maximum et non de 11 713.90 € T.C.

* Décision en date du 13 juin 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28-I du code des marchés publics avec la société COLAS sise CS50075 à 57152 MARLY Cedex pour effectuer des travaux d'aménagement de la rue Marie Gabrielle pour un montant de 98 760.96 € TC.

* Décision en date du 13 juin 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 28-I du code des marchés publics avec la société COLAS sise CS50075 à 57152 MARLY Cedex afin de procéder à l'entretien de trottoirs pour l'année 2016 et ce pour un montant de 86 259.60 € TC.

* Décision en date du 13 juin 2016 de passer un marché selon la procédure adaptée conformément à l'article 27 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics avec la société D.H.R sise chemin de préville à 57160 Moulins les Metz pour effectuer le revêtement synthétique des city stades sur Hayange pour un montant 30 144.30 € TC.

5 ⇒ à l'unanimité, admet en non-valeur sur le Budget Communal de l'exercice 2016 les créances irrécouvrables pour un montant total de 419.97 € (quatre cent dix neuf euros et quatre-vingt-dix-sept cents) suivant le détail présenté :

Liste 2000710232 du 13/11/2015 de 82.07 €
Liste 2084880232 du 18/01/2016 de 129.20 €
Liste 2095890232 du 25/01/2016 de 77.50 €
Liste 2115170232 du 05/02/2016 de 22.60 €
Liste 2191000232 du 01/04/2016 de 22.20 €
Liste 2231280232 du 27/04/2016 de 63.18 €
Liste 2268070232 du 26/05/2016 de 23.22 €

6 ⇒ à l'unanimité, décide :

- d'accorder l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal au taux de 100 % par an, à compter du 1^{er} mars 2016,
- de calculer cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et de l'attribuer à Monsieur Gilles BROGNIART.

7 ⇒ à l'unanimité, décide le versement des primes suivantes :

- d'une prime exceptionnelle de vacances d'été d'un montant brut de 160 € versée en juin (exceptionnellement en juillet pour l'année 2016) aux agents sous contrat aidé et en contrat C.D.D. en poste depuis janvier de l'année en cours.
- d'une prime exceptionnelle de fin d'année d'un montant brut de 330 € versée en novembre aux agents sous contrat aidé et en contrat C.D.D. en poste depuis août de l'année en cours.

8 ⇒ à l'unanimité, décide le versement des subventions 2016 dans le cadre de la Gestion Locale du Propriétaire, comme suit :

- Collège Jacques Monod : 2 290.00 €
- Collège Hurlevent : 2 670.00 € ;

9 ⇒ à l'unanimité, décide la création des postes suivants :

- un poste de technicien territorial à temps complet
- un poste de rédacteur territorial à temps complet ;

10 ⇒ à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document découlant d'une servitude de passage avec ERDF à proximité du collège Jacques Monod ;

11 ⇒ à l'unanimité, accepte de la CAVF la rétrocession de la voirie desservant la Villa Bigas après réfection de la chaussée à l'Euro symbolique ;

12 ⇒ concernant la requalification des VRD de la cité Bellevue, à l'unanimité :

- prend acte du montant final de la troisième tranche des travaux de requalification de la cité Bellevue et ainsi solde la mission du Maître d'Œuvre ;
- autorise le Maire ou son adjoint délégué aux travaux à signer l'avenant n° 8 ;

13 ⇒ concernant l'aménagement de rues et places diverses sur Saint-Nicolas-en-Forêt, à l'unanimité, approuve le lancement de la procédure de passation selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en vue de conclure le marché correspondant ;

14 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement d'une subvention exceptionnelle de 100 € à l'Association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'Armée (ADO) pour l'année 2016 ;

15 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants :

AVANCES SUR LES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LA SAISON 2016/2017 :

U.S.T.H.	15 000,00 €
A.S.S.N.	11 000,00 €
H.B.C.H.	3 500,00 €
SECTION DE BOXE HAYANGE	5 200,00 €
1 ^{ère} COMPAGNIE D'ARC	3 000,00 €
U.A.H.K. (Athlétisme)	3 500,00 €
PETANQUE KONACKER	100,00 €
PETANQUE MARSPICH	100,00 €
GYM VOLONTAIRE HOMMES	100,00 €
TENNIS CLUB HAYANGE	5 000,00 €
R.U.S.H. (Rugby)	8 500,00 €
VAL DE FENSCH LUTTE	1 500,00 €
SPORTS & LOISIRS KONACKER-HAYANGE	1 500,00 €
A.S. Collège "Hurlevent"	300,00 €
A.S. Collège "Jacques MONOD"	200,00 €
U.S.E.P.	600,00 €

TOTAL 59 100,00 €

<input type="checkbox"/> Football Club Hayange	5 000,00 €
<input type="checkbox"/> Association Sportive Konacker Football	6 000,00 €
<input type="checkbox"/> Union Sportive Marspich Football	8 000,00 €
<input type="checkbox"/> A.S.S.N (pour la section football)	2 000,00 €
<input type="checkbox"/> Basket Club Hayange-Marspich	6 500,00 €

16 ⇒ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants :

D) Subventions organisation ville :

- M.P.T. Le Couarail Marspich **500,00 €**
(*Marche Populaire IVV du 15 mai 2016*)
- Moselle Macadam Jeunesse

Hiver- Printemps 2016

Section Boxe Hayange	300 €
U.S.T.H. section Gym-Loisirs	150 €
1 ^{ère} Compagnie d'Arc	100 €
Football Club Hayange	200 €
Sports et Loisirs Konacker-Hayange	100 €
Val de Fensch Lutte	200 €
U.S.T.H. section Volley-Ball	150 €
U.S.T.H. section Patinage à Roulettes	150 €
U.S.T.H. section Badminton	200 €
Basket Club Hayange-Marspich	150 €
Union Athlétique Hayange-Konacker	200 €
U.S.T.H. section Karaté	<u>150 €</u>
TOTAL :	2.050 €

II Subventions Actions Jeunes :

Animations vacances hiver/printemps

- A.C.S.H. **2.500,00 €**
(Accueil ados, séjours, Moselle Macadam Jeunesse, ateliers théâtre, ateliers danses, capoeira et Djembé)

Avance : Animations ados vacances d'été

- A.C.S.H. 3.500,00 €

III Subvention exceptionnelle :

- Union Athlétique Hayange-Konacker 3 000,00 €
(avance pour le projet « LA HAYANGEOISE », course et marche le 2/10 dans le cadre d'Octobre Rose, Lutte Contre le Cancer du sein)

IV Subvention soutien haut-niveau

- U.S.T.H pour la section GV 300,00 €
Participation de 6 athlètes aux champ. de France de Speed Ball et 3 titres
- A.S Collège Hurlevent 150,00 €
Participation des élèves aux champ.de France UNSS de Natation

17 ⇨ à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions 2016 avec les maisons de quartiers : MPT Couarail – MPT Boris Vian – CASC – ACSH ;

18 ⇨ à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire ou un de ses Adjoints à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse ;

19 ⇨ à l'unanimité, accepte l'augmentation de 0,2 % des tarifs du périscolaire pour l'année 2016/2017 ;

20 ⇨ à l'unanimité, se prononce pour le versement des subventions suivantes et autorise le Maire ou un de ses adjoints à signer les avenants correspondants :

	Subvention	Subvention exceptionnelle
Association Détente et Loisirs de la Cité Gargan (ADL)	510 €	
Amicale des Mineurs de la Cité Bellevue	500 €	200€
Association Marspich Si Tu Veux	1.010 €	
Association Temps Libre au Féminin (ATLAF)	400 €	
Centre Culturel Espagnol du Konacker	880 €	
Ligue Corfinio	195 €	105 €
Alsaciens Lorrains du Konacker	400 €	
Association récréative des retraités du Konacker	400 €	
Association Lorraine des Chorales et Ensembles Instrumentaux Scolaires (ALCEMS)	700 €	
Philharmonie La Lorraine	25.031 €	4.000 €
Chorale Bel Canto	150 €	
Chorale Bel Paese	150 €	
Free Dancers	210 €	
Centre culturel des Alevis de Moselle	510 €	
Scrabble Club de Hayange	200 €	
Le Ralliement des Gourmets	500 €	
Cercle d'échecs Philidor	200 €	
ORGANUM	1.500 €	
GAPHE (Groupement des Amateurs Photographes de Hayange et Environs)	500 €	
Total	33.946 €	4.305 €

	Subvention
Souvenir français	170 €
349è section des médaillés militaires, association des veuves et orphelins	170 €
Union Nationale des Combattants – Section Hayange (UNC)	170 €

Association des Combattants de l'Union Française (ACUF)	170 €
LEKAPE	130 €
Groupe des Marins et Marins Anciens Combattants de Hayange et de la Vallée de la Fensch	170 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord (FNACA)	170 €
Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants, Patriotes (FNDIRP)	170 €
Amicale des retraités de la gendarmerie de Thionville et environs	100 €
Association des Donneurs de Sang	700 €
Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	400 €
Amicale des Retraités et Préretraités de Hayange et Environs (ARPHE)	200 €
Union de la Vie Associative du Konacker (UVAK)	200 €
Association Avicole de Hayange et Marspich	550 €
Le Relais de la Vallée de la Fensch	120 €
Total	3.590 €

21 ⇒ Par 28 voix pour et 4 abstentions, décide d'instituer la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

22 ⇒ Par 28 voix pour et 4 abstentions, décide d'instituer la taxe sur les friches commerciales aux taux suivants :

- 20% pour la première année d'imposition,
- 30% la 2^{ème} année,
- 40% la 3^{ème} année.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20 HEURES

Hayange, le 08 juillet 2016

Le Maire,

Fabien ENGELMANN
Conseiller Régional

